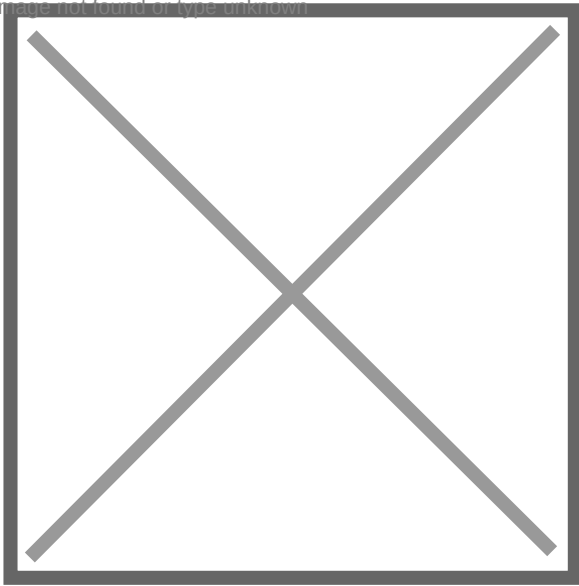


Image not found or type unknown



Question :CONTRAT TRAVAIL INTERNATIONAL

Par **Hurta**, le **14/10/2010** à **15:17**

Bonjour,
Déclaration de revenus.
Je suis en contact avec une entreprise qui se trouve hors territoire français, ils souhaitent m'embaucher en tant qu'agent commercial, ma mission consisterait à contacter les entreprises française pour proposer leur produit
Cette entreprise se trouve en Asie, les dirigeants sont prêt à me faire un contrat de travail local. Je ne serais pas protégé par le droit du travail Français.
Je serais rémunéré directement depuis l'Asie.
Question : pour être en règle au sein du territoire français, dois je déclarer ce revenu ?
Si oui, sous qu'elle forme et auprès de quel organisme d'Etat.
Merci d'avance